



COMITÉ PERMANENT DE LA CALRE

Venise, 8 juillet 2009

PROTOCOLE DE LA SÉANCE

Début de la séance : 9h30

Participant(e)s :

- Herwig VAN STAA – Président du landtag tyrolien et Président de la CALRE
- Arantza QUIROGA CÍA – Présidente du Parlement basque et représentante de la précédente présidence de la CALRE (Espagne)
- Rosemary BUTLER – Présidente adjointe de l'Assemblée nationale du pays de Galles (Royaume-Uni)
- Monica DONINI – Présidente du Conseil régional de l'Émilie-Romagne (Italie)
- José Miguel MENDONÇA – Président de l'Assemblée législative de la région autonome de Madère (Portugal)
- Juan Ramón FERREIRA DÍAZ - Président du Parlement régional d'Estrémadure (Espagne)

Pour les groupes de travail :

- Ernest BENACH I PASCUAL – Coordinateur du groupe de travail « Subsidiarité » et Président du Parlement de Catalogne (Espagne)
- Marino FINOZZI – Coordinateur du groupe de travail « Fédéralisme fiscal » et Président du Conseil régional de Vénétie (Italie)
- Riccardo NENCINI – Coordinateur du groupe de travail « Démocratie régionale » et Président du Conseil régional de Toscane (ITALIE)

Également présents :

- Reinhard HÖNLE - Assistent du Président Peter Straub (Allemagne)
- Giovanni KESSLER - Président du landtag du Trentin (Italie)

Excusés :

- Peter STRAUB – Président du landtag du Bade-Wurtemberg (Allemagne)
- Gebhard HALDER – Président du landtag du Vorarlberg (Autriche)
- José HAPPART – Président du Parlement de Wallonie (Belgique)



Le Président ouvre la séance, salue l'assistance et remercie le Président du Conseil régional de Vénétie, Marino Finozzi, pour l'invitation à Venise.

Il informe l'assistance des personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune des personnes présentes n'a fait d'objection concernant l'ordre du jour envoyé.

Le Président communique que le Président Juan Ramón Ferreira Díaz (Estrémadure) lui a demandé l'autorisation de présenter la déclaration adoptée par la Conférence des Présidents espagnole concernant « Le Parlement, les régions et l'Europe ».

Sa proposition de mettre ce rapport à l'ordre du jour dans le cadre du traitement du point 4 est approuvée de manière consensuelle.

2. Approbation du protocole de la séance du Comité permanent du 29 avril 2009, à Linz

Le protocole est approuvé sans commentaire.

3. Rapport du Président

3.1. Accord tripartite

Le Président renvoie au projet d'accord envoyé la semaine dernière aux membres du Comité permanent.

Il explique que, lors de sa séance du 9 juin 2009 à Laibach, la présidence du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE) a pris une décision positive face à cet accord. REGLEG discutera de cet accord au cours de la prochaine réunion de son Comité de coordination le 10 juillet 2009.

La signature de l'accord est prévue à l'occasion de l'assemblée plénière du CPLRE du 13 au 15 octobre 2009 à Strasbourg.

3.2. Intensification de la collaboration entre REGLEG et la CALRE

Le Président renvoie à sa proposition à la Présidente de REGLEG, Mercedes Bresso, qui prévoit la tenue d'assemblées plénières communes à REGLEG et la CALRE. Il est un fait que dans le cadre de REGLEG, seuls très peu de représentant(e)s politiques seraient présents, alors que la CALRE bénéficie toujours d'une très forte



présence politique. L'assemblée plénière à Innsbruck ne donnera, dans tous les cas, pas encore lieu à une proposition de décision à ce sujet, mais il demande toutefois à tous les membres de l'assistance de proposer de discuter de cette question au sein de leur comité respectif.

3.3. Collaboration avec le Parlement européen

Le Président prend position quant au courrier du Président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering.

Comme convenu lors de la dernière séance, il a transmis aux membres du Comité permanent un courrier adressé aux nouveaux députés élus au Parlement européen avec prière de le transmettre aux députés de leur État.

Dans ce contexte, le Président renvoie aux efforts visant à obtenir le droit de siéger et de voter, ou tout du moins le statut d'observateur, pour la CALRE au sein de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) des Parlements nationaux dans l'Union européenne.

3.4. Collaboration avec le Comité des Régions (CdR)

Le Président communique que le CdR a adopté sa « Déclaration de mission » lors de son assemblée plénière du 21 avril 2009. Celle-ci a été transmise aux membres du Comité permanent la semaine dernière.

Le Président explique en outre que le CdR a décidé de la prise de position face à la « Gouvernance multi-niveaux » lors de son assemblée plénière des 17/18 juin 2009. Il avait déjà transmis les positions de la CALRE à ce sujet au Président du CdR, Luc van den Brande, au cours de la préparation du sommet du CdR à Prague, le 5.3.2009. Lors de l'assemblée plénière du CdR mentionnée, on est parvenu à la conclusion selon laquelle le CdR demande aux États membres de l'UE de poursuivre la proposition d'une Charte de la démocratie régionale dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Comme convenu lors de la dernière séance du Comité permanent, il a transmis la prise de position autrichienne concernant le droit d'introduire une action devant la CJCE au Président du CdR, Luc van den Brande, comme prise de position de la CALRE – après qu'aucun membre du Comité permanent n'a fait d'objection en l'espace de deux semaines.



3.5. Attribution du Prix européen pour la politique régionale et communale

Le Président explique que le land du Tyrol et la ville d'Innsbruck décernent ensemble, chaque année depuis 1998, ce prix européen pour des mérites exceptionnels en matière de politique régionale et communale. Le 8 mai 2009, ce prix a été décerné à Innsbruck à l'ancien Président du CPLRE et Gouverneur de la région du Molise, Giovanni di Stasi.

3.6. Commission institutionnelle du CPLRE le 15 mai 2009 à Strasbourg ; séance de la présidence du CPLRE le 9 juin 2009 à Brdo/Slovénie

Le Président communique que, lors de la séance de la Commission institutionnelle du CPLRE du 15 mai 2009 à Strasbourg et de la réunion du bureau du CPLRE du 9 juin 2009 à Brdo/Slovénie, Jean-Claude van Cauwenberghe a informé de l'état de la régionalisation en Europe ainsi que des efforts d'ancrage de la Charte de la démocratie régionale dans l'ensemble des normes européennes.

D'autres points importants ont concerné la collaboration interrégionale et la Convention-cadre de Madrid, l'état et les perspectives du GECT ainsi que l'accord tripartite précédemment mentionné.

3.7. Conférence commune des Présidentes et Présidents des Parlements des lands allemands et autrichiens à Graz

Le Président explique qu'il a informé sur ses activités dans le cadre de la présidence de la CALRE lors de la conférence des Présidentes et Présidents des landtags austro-allemands du 21 au 24 juin 2009, à Graz.

3.8. Séance de la présidence du CPLRE le 7 juillet 2009 à Maastricht

Le Président communique qu'il a été discuté, entre autres, du « Cadre de référence sur la démocratie régionale » compte tenu de la conférence ministérielle du 16.11.2009 à Utrecht.

4. Démocratie régionale

- 4.1.** Le Président explique que – en préparation de la conférence ministérielle du 16.11.2009 à Utrecht – le congrès organisé hier, le 6 juillet 2009, par le CDLR, à Maastricht, s'est avant tout penché sur les thèmes suivants : « État de la collaboration interrégionale en Europe », « Évaluation des instruments juridiques disponibles » et « Gouvernance



multi-niveaux comme point de départ d'une solution de problèmes intégrée ».

4.2. Ombudsmans régionaux

Le Président retient qu'il a été envisagé de relever dans les pays membres de la CALRE quelles institutions médiatrices existeraient, sur quelle base juridique, avec quelles responsabilités et possibilités juridiques, de les comparer entre elles et enfin de les évaluer. Entre-temps, il s'est avéré que le CPLRE mène un projet du même genre dans tous les pays membres du CPLRE. Il a proposé au CPLRE de combiner les deux projets, afin d'éviter les duplications.

4.3. Rapport – Estrémadure

Le Président Juan Ramón Ferreira Díaz présente à l'assistance la déclaration adoptée par la Conférence des Présidents espagnole concernant « Le Parlement, les régions et l'Europe ». Le Président remercie le Président Díaz. Le texte est accueilli positivement et constitue un document officiel de la CALRE mis à la disposition de toutes les régions membres, de REGLEG et du CdR.

5. Présidence de la CALRE 2009/2010

Le Président explique que, conformément à l'article 5 du Règlement de la CALRE, les candidatures à la prochaine présidence de la CALRE doivent être présentées par écrit à l'occasion du dernier Comité permanent au printemps.

Le Président du landtag du Trentin, Dr. Giovanni Kessler, a laissé entrevoir sa candidature.

Le Président Kessler se présente et expose les points majeurs du programme de sa présidence à l'assistance. Il travaillera notamment de manière intensive à renforcer encore la CALRE au niveau européen.

Le Comité permanent décide à l'unanimité de proposer le Président Kessler ainsi que le landtag de la province autonome du Trentin à la présidence de la CALRE 2009/2010 lors de l'assemblée plénière d'octobre à Innsbruck.



6. Assemblée plénière à Innsbruck

Invitations

Le Président informe l'assistance que les invitations seront envoyées mi-juillet. La clôture des inscriptions a lieu le 10 septembre 2009. Il indique explicitement qu'il n'existe aucune restriction de participation à l'assemblée plénière concernant la présidence.

Établissement de la taxe d'inscription

Le Président informe que, conformément à l'article 2 du Règlement de la CALRE pour la participation à la conférence plénière, une taxe d'inscription est prévue pour chaque personne (Président et collaborateurs compris) au profit des organisateurs, dont le montant est établi par le Comité permanent.

La suggestion du Président de fixer ce montant à 350,-- € fait l'objet d'une approbation consensuelle.

Séances des groupes de travail

Les coordinateurs des groupes de travail communiquent qu'aucune séance n'est prévue en octobre. Les rapports respectifs seront présentés à l'occasion de l'assemblée plénière à Innsbruck pour y être discutés.

6.1. Programme

Le Président présente le programme joint aux documents de la session.

6.2. « Déclaration d'Innsbruck »

Le Président communique que les modifications ayant fait l'objet d'une approbation consensuelle lors de la séance du Comité permanent du 29 avril 2009 à Linz ont été intégrées au premier projet. La version remaniée a été transmise aux membres du Comité permanent la semaine dernière et est, de plus, jointe aux documents de la session. Le Bade-Wurtemberg lui a soumis des propositions de modifications des points 5 et 6 ainsi que de la conclusion. Il n'y a aucune objection à ce qu'elles soient prises en compte dans le texte. Cette nouvelle version sera transmise à tous les Parlements membres. Le Président indique encore une fois explicitement qu'il demeure toujours possible d'adresser des souhaits de modifications et qu'ils peuvent encore être pris en compte.



7. Autres points

Le Président Finozzi informe du résultat de la séance de la veille du groupe de travail sur le fédéralisme financier et présente le document préparé à cet effet, lequel constitue une mise à jour du document de Linz. Le Président remercie explicitement le Président Finozzi et ses collaborateurs pour l'excellent travail au sein du Comité.

Le Président remercie enfin la région d'accueil de la Vénétie et notamment le Président Finozzi et ses collaboratrices et collaborateurs pour l'organisation parfaite de cette séance.

Clôture de la séance : 12h30